



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA  
COMPAGNIE TOUJOURS APRES MINUIT POUR  
L'ORGANISATION DE QUATRE  
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 9,  
10 ET 11 AVRIL 2026**

**DÉCISION N° DM-26-110  
EN DATE DU 10 MARS 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la compagnie Toujours après minuit, représentée par Monsieur Serge Bontemps, dont le siège social est situé 3, rue Saint-Germain, appartement 381 – 94 400 Vitry-sur-Seine – pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Salti » les jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2025-2026.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la compagnie Toujours après minuit, représentée par Monsieur Serge Bontemps, dont le siège social est situé 3, rue Saint-Germain, appartement 381 – 94 400 Vitry-sur-Seine – un contrat de cession pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Salti » les jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 avril 2026, dont le prix de cession est fixé à 8 756,50 € (huit mille sept cent cinquante-six euros et cinquante centimes) TTC et les frais annexes à 1 179,91 € (mille cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-onze centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260310-lmc1H14049H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/03/2026  
Date de Publication : 11/03/2026

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260310-Imc1H14049H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/03/2026  
Date de Publication : 11/03/2026